modular



Client _____ Quantité _____

Projet _____ Position _____

ROC 700

Modèle: R70/80BMG/A **Cod:** MP01254113004

Données techniques

Modularité:	Sur placard ouvert
Dimension (mm):	800x730x870
Total puissance gaz (Kcal/h):	5160
Total puissance gaz (kW):	6
Nr. Cuve:	1
Litres cuve 1:	39
Dimensions de cuve 1 (mm):	730x516x155
Raccord gaz:	1/2"
Vidange eau:	1"
Volume net (m3):	0,508
Dimensions emballage (mm):	880x856x1109
Poids brut (kg):	71
Volume brut (m3):	0,835

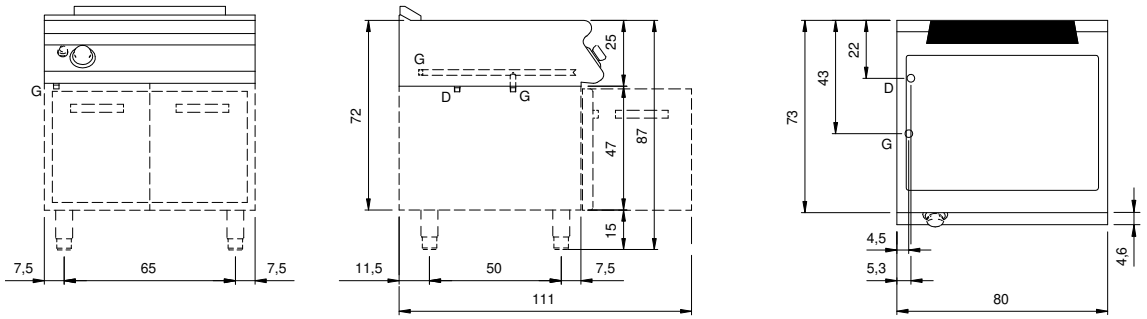
Caractéristiques

Plan de travail:	Réalisés en acier inoxydable AISI 304 d'une épaisseur de 20/10 mm
Boutons de commande:	Fabriquées en aluminium avec une protection contre l'eau IPX5
Grille d'évacuation:	Grille d'évacuation des gaz, amovible, en fonte
Remplissage d'eau:	Introduction manuelle
Kit Gas:	Kit de conversion au gaz naturel 30/50 m/bar (procédure d'essai de l'appareil avec gaz naturel G20)

In order to constantly offer the best possible products we reserve the right to make changes on technical specifications without incurring any obligation for equipment previosly or subsequently sold.

Bain-marie à gaz GN 2/1 sur placard ouverte. Les côtés, le fond et le dos sont réalisés en acier inox. Le plan est entièrement réalisé en acier inox AISI 304 épaisseur 20/10. Cheminée postérieure en fonte émaillée; Prédisposé pour assurer une parfaite juxtaposition avec d autres éléments. Cuve en acier inox AISI 304. Chauffage par brûleurs à flamme stabilisée en acier inox avec veilleuse et thermocouple de sécurité. Alimentation du gaz par robinet avec valve de sécurité et thermocouple, réglable de 30° à 90° C. Allumage piézo-électrique. Vidange de l eau par dispositif de trop-plein à vidange verticale. Boutons de commande hermétiques et imperméables. Le placard est réalisé entièrement en acier inox. Équipement doté de pieds en acier inox réglables en hauteur. Protection IPX5. Alimentation à gaz, puissance totale 6 kW.

Déssin technique



G: Raccord gaz 1/2"

D: Vidange eau

In order to constantly offer the best possible products we reserve the right to make changes on technical specifications without incurring any obligation for equipment previosly or subsequently sold.